

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 mai 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 mai 2020

2020 DEVE DVD DDTC 32 – Convention fixant le montant de la participation de la Ville de Paris (89 606 euros) au budget de l'association BRUITPARIF, pour l'année 2020

Mme Aurélie SOLANS, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Ville de Paris pour la période 2015-2020 (PPBE) adopté par le Conseil de Paris en sa séance des 28, 29 et 30 septembre 2015 ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 mai 2020 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de souscrire une convention annuelle avec l'association BRUITPARIF fixant le montant de la subvention de la Ville de Paris au budget de l'association pour l'exercice 2020 ;

Sur le rapport présenté par Madame Aurélie SOLANS au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association BRUITPARIF domiciliée 32 boulevard d'Ornano 93200 Saint-Denis, la convention annuelle d'objectifs jointe en annexe, fixant le montant de la subvention de la Ville au budget de l'association pour l'exercice 2020.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 89 606€ est attribuée à l'association BRUITPARIF pour l'exercice 2020.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, des exercices 2020 et suivants, de la manière suivante, sous réserve de la disponibilité des crédits :

- sur les crédits de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement : 29 606€ pour son programme d'actions d'intérêt général (Paris Assos 2020_07585) ;
- sur les crédits de la Direction de la Voirie et des Déplacements : 40 000€ pour son projet d'évaluation sur le plan sonore des évolutions de la mobilité (Paris Assos 2020_07587) ;
- sur les crédits de la Direction de la Démocratie Citoyen.ne.s et Territoires : 20 000€ pour son projet d'objectiver les nuisances sonores (Paris Assos 2020_07584).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO